



LES HACKERS DE LA FISCALITÉ

NOTE D'ANALYSE DE **MOUNIR MAHJoubI**
Député du 19^{ème} arrondissement de Paris

Septembre 2019



Note d'analyse

Estimation du chiffre d'affaires français des Gafam sur la base de données 2018



PRÉAMBULE

Les géants du numérique se jouent ouvertement et sans honte de nos règles fiscales. En véritable *hackers*, ils en exploitent les failles pour minorer leur impôt au-delà du raisonnable. Ils surfent sur les asymétries législatives des pays et maintiennent secret l'origine de leurs revenus. Les ventes françaises sont ainsi massivement comptabilisées en Irlande et au Luxembourg. L'ampleur du phénomène n'est que partiellement appréciée. Cerise sur le gâteau, ces groupes gonflent artificiellement leurs coûts opérationnels en France pour minorer davantage leurs bénéfices imposables. Ils appliquent pour cela d'aberrants prix de transfert. En définitive, les profits déclarés en France sont ridicules au vu de l'activité réelle.

Ma note présente la contribution fiscale de ces entreprises aux niveaux français et mondial. Elle rappelle les montages financiers à l'œuvre. Elle apporte des éléments sur ce que devrait être le montant des impôts payés en France si l'esprit de nos règles était respecté. Surtout, elle appelle le Parlement à durcir le ton envers ces pratiques et à exiger plus de transparence sur les activités françaises de ces groupes.

Mounir Mahjoubi



SOMMAIRE

Les géants du numérique s'acquittent en France d'une contribution fiscale ridicule

Des impôts consolidés inférieurs à ceux de nos grandes entreprises du CAC40

Les législations doivent être repensées pour lutter efficacement contre l'évitement fiscal

Le processus de réforme est en marche... Accélérons-le !

Le parlement doit réclamer plus de transparence sur la réalité des activités en France

ANNEXES

Estimation du chiffre d'affaires des activités françaises de *Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft et Netflix*



CHIFFRES CLÉS

Les géants du numérique déclarent l'essentiel de leur chiffre d'affaires français hors de France

3,4 Md€

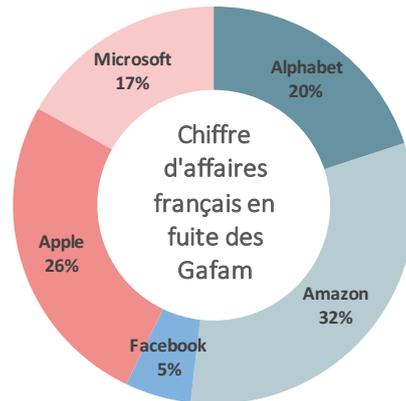
Chiffre d'affaires déclaré en France

14,9 Md€

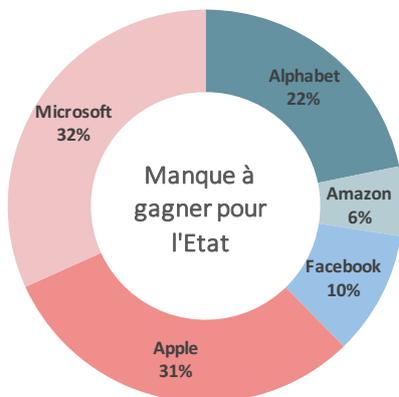
Chiffre d'affaires français réel estimé

11,5 Md€

Chiffre d'affaires français en fuite



Les géants du numérique s'acquittent en France d'une contribution fiscale ridicule



130 M€

Impôt sur les sociétés payé en France

1,16 Md€

Impôt théorique dû

1 Md€

Manque à gagner pour l'Etat

Des impôts consolidés inférieurs à ceux de nos grandes entreprises du CAC40

13%

Impôt mondial effectif des Gafam en 2018

23%

Impôt mondial effectif des principales entreprises du CAC40

« Pour les multinationales, 1 point d'écart de contribution fiscale impacte sensiblement la compétitivité »



SYNTHÈSE

Les géants du numérique s'acquittent en France d'une contribution fiscale ridicule

- Les Gafam, soit Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft, ne déclarent dans notre pays qu'une petite partie de leur activité réelle. De fait, l'essentiel de leurs ventes françaises sont comptabilisées auprès de filiales irlandaises et luxembourgeoises.
- Pour s'en convaincre, il suffit de lier la localisation des utilisateurs à celle des revenus déclarés en Europe. Prenons l'exemple de Facebook. Le réseau a reporté un chiffre d'affaires en Irlande de 18,7 milliards d'euros mais ne compte dans ce pays que 3,1 millions de comptes actifs. En France, son revenu déclaré tombe à seulement 389 millions d'euros pour 38 millions d'utilisateurs. De même pour Google avec un chiffre d'affaires par internaute réalisé en Irlande 932 fois supérieur à celui généré en France...
- Au global, en 2018, les Gafam ont déclaré un chiffre d'affaires français de 3,4 milliards d'euros et ont versé un impôt sur les sociétés de 130 millions d'euros... une broutille. En croisant des données publiques, j'estime la réalité de leurs ventes françaises à près de 15 milliards, soit un montant 4 fois supérieur au déclaré. Si l'esprit de nos règles fiscales était appliqué, leur impôt sur les sociétés s'élèverait à 1,1 milliard d'euros. C'est 9 fois plus que les versements actuels. J'approxime le manque à gagner pour l'Etat français à 1 milliard d'euros par an.
- Le taux d'impôt « réel » des Gafam serait de seulement 4%.

Des impôts consolidés inférieurs à ceux de nos grandes entreprises du CAC40

- L'ampleur de l'optimisation fiscale des Gafam est sans commune mesure. Au niveau mondial, soit après avoir consolidé les comptes de toutes leurs filiales, la charge fiscale qu'elles supportent s'avère inférieure à celles des entreprises du CAC40. Par exemple, l'impôt consolidé de Google n'a été que de 12% en 2018, contre 34% pour Hermès, 29% pour LVMH et 25% pour l'Oréal.
- La législation états-unienne, notamment le *Tax Act* de 2017, s'avère fortement favorable aux multinationales du pays. Cette loi a introduit un avantage fiscal exceptionnel pour les rapatriements de profits. Elle a par ailleurs abaissé le taux d'impôt fédéral des Etats-Unis de 35 à 21%.
- Les géants chinois du numérique affichent des taux d'impôt particulièrement faibles. L'arrivée de ces acteurs en Europe soulèvera de nouvelles questions en matière de régulation et de fiscalisation. Le Parlement français doit anticiper ce défi.



Les législations doivent être repensées pour lutter efficacement contre l'évitement fiscal

- Un travail collectif au sein de l'Union européenne et de l'OCDE sur les sujets des prix de transfert, de la définition d'un établissement stable, de concurrence fiscale biaisée entre pays et de transparence, est impératif pour établir une justice fiscale au sein de l'Union. Nous devons contraindre les géants du numérique à rendre compte de leur activité réelle dans chaque pays.
- Le processus de réforme est en marche mais demeure trop timide.
 - Depuis 2013, l'OCDE poursuit son projet BEPS. Celui-ci vise à approfondir la transparence des activités pays par pays, en fournissant aux Etats des outils législatifs nationaux et internationaux adaptés.
 - Depuis 2018, la Commission européenne promeut une assiette consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS) des géants du numérique. Il s'agit de répartir l'assiette fiscale de ces entreprises entre les Etats membres suivant l'origine des ventes.

J'appelle le Parlement à exiger plus de transparence sur la réalité des activités numériques en France

- Le Parlement doit réclamer davantage de transparence sur la réalité des activités numériques en France. La transparence doit venir des entreprises mais également de l'Etat.
- J'encourage l'Etat à transmettre au Parlement les éléments l'ayant conduit à estimer le rendement de la nouvelle taxe sur les services financiers.



LES GÉANTS DU NUMÉRIQUE S'ACQUITENT EN FRANCE D'UNE CONTRIBUTION FISCALE RIDICULE

La charge fiscale des géants du numérique est en France particulièrement faible. En 2018, Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft, usuellement réunis sous l'acronyme « Gafam », ont déclaré aux tribunaux de commerce français un chiffre d'affaires de 3,4 milliards d'euros, un profit imposable de 398 millions et un impôt sur les sociétés de 130 millions. Comptablement, leur impôt représente donc 33% du bénéfice et 4% des ventes.

Activités françaises déclarées des géants du numérique

Année 2018. Source : comptes de résultat (base Orbis)

	Effectif	Chiffre d'affaires (M€)	Bénéfice imposable (M€)	Impôt sur les sociétés (M€)	Taux effectif de l'IS
Alphabet	723	411	56	17	31%
Amazon ⁽¹⁾	4 737	431	38	10	26%
Facebook	108 ⁽³⁾	389	15	6	39%
Apple ⁽²⁾	2 303	925	180	58	32%
Microsoft ⁽⁴⁾	1 767	1 255	109	41	37%
Gafam	9 638	3 411	398	130	33%
Uber	87 ⁽³⁾	52 ⁽³⁾	4 ⁽³⁾	1,4 ⁽³⁾	33%
Booking	235 ⁽³⁾	35 ⁽³⁾	12 ⁽³⁾	3,7 ⁽³⁾	30%
Airbnb	27 ⁽³⁾	7,6 ⁽³⁾	0,5 ⁽³⁾	0,16 ⁽³⁾	33% ⁽³⁾
Twitter	31	13	1	0,3	37%
Netflix	<i>Netflix n'a pas d'établissement en France, donc pas de ventes ni de profits déclarés</i>				
Alibaba	19	5	0,3	0,1	33%

(1) Amazon France Logistique. (2) Apple France + Apple Retail France Eurl. (3) Valeur pour 2017.

(4) Microsoft France + LinkedIn.

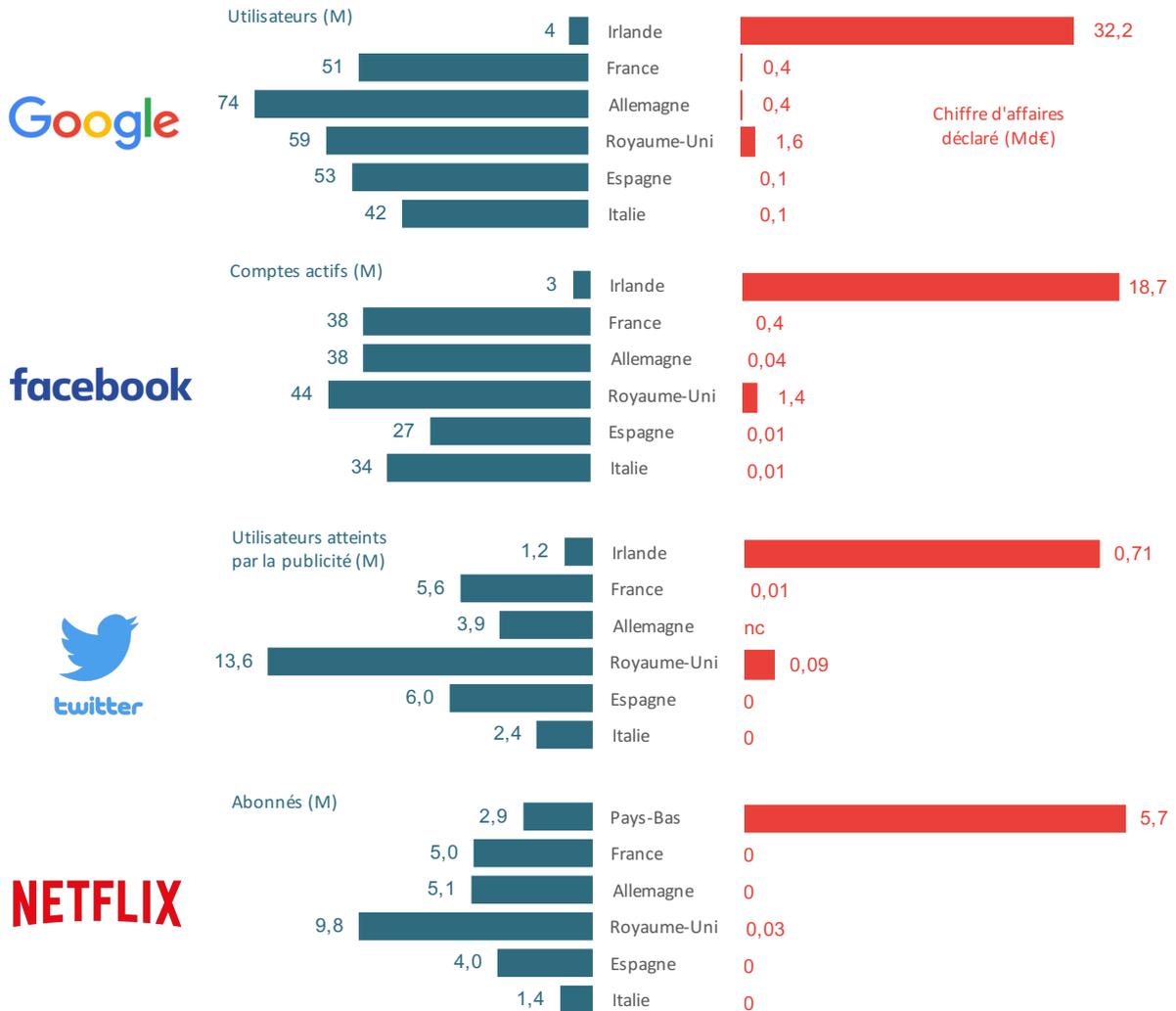
Ces chiffres ne reflètent en rien la réalité des ventes et des profits. Les revenus français sont comptabilisés essentiellement auprès des filiales irlandaises et luxembourgeoises. A cet égard, le graphique suivant est éloquent. Pour Google, Facebook, Twitter et Netflix, il confronte les ventes déclarées au nombre d'utilisateurs de six pays européens, dont l'Irlande. On y lit que Facebook a renseigné un chiffre d'affaires irlandais de 18,7 milliards d'euros en 2018. Or le réseau social ne compte dans ce pays « que » 3,1 millions d'utilisateurs. Cette même année, 38 millions de Français étaient actifs sur le réseau. Le revenu reporté en France n'a toutefois été que de 389 millions d'euros.



Chiffres d'affaires déclarés et usagers dans six pays européens

Année 2018 ou dernière année disponible.

Source : Mounir Mahjoubi, d'après comptes de résultat (*base Orbis*), Eurostat, Facebook, Twitter, CompariTech



Suivant les données publiées, nous ne pouvons estimer avec exactitude les volumes d'activité français. Des approximations existent. Leur utilité est avant tout pédagogique. Elles nous informent d'une chose : les montants du *hacking* fiscal sont pharamineux, bien que mal connus. J'estime que les revenus français des Gafam sont 4 fois supérieurs à ceux déclarés. Ceux-ci seraient de près de 15 milliards d'euros quand seulement 3,4 milliards apparaissent dans les comptes. En appliquant les taux de marge consolidés, le bénéfice théorique s'élève à 3,47 milliards d'euros. Suivant notre impôt sur les sociétés, dont le taux était de 33,33% en 2018, leur contribution fiscale devrait atteindre environ 1,15 milliard d'euros. C'est 9 fois plus que ce qu'ils paient actuellement. Le manque à gagner pour l'Etat serait donc de 1 milliard d'euros par an.



Estimation des revenus des géants du numérique en France

Année 2018. En millions d'euros. Source : voir annexe

	Chiffre d'affaires réel estimé	Bénéfice imposable réel estimé	Impôt sur les sociétés théorique	Taux d'imposition réel estimé	Manque à gagner pour l'Etat
Alphabet	2 700	689	230	2%	213
Amazon	4 100	198	66	6%	57
Facebook	1 000	318	106	2%	101
Apple	3 900	1 071	357	5%	300
Microsoft	3 200	1 058	352	4%	311
Gafam	14 900	3 470	1 156	4%	1 028
Netflix	390	30	10	0%	10

Je détaille en annexe la méthode de ces estimations. J'y indique l'origine de toutes les valeurs exploitées. Par précaution, j'ai veillé à retenir des hypothèses tendant à amoindrir les revenus estimés.

Pour Google, je trouve un taux d'imposition réel de 2,4%. Il s'agit justement la valeur mesurée en 2010 par Bloomberg pour le taux d'impôt réel des activités de Google en dehors des Etats-Unis.¹

¹ <https://www.bloomberg.com/news/articles/2010-10-21/google-2-4-rate-shows-how-60-billion-u-s-revenue-lost-to-tax-loopholes>



DES IMPÔTS CONSOLIDÉS INFÉRIEURS À CEUX DE NOS GRANDES ENTREPRISES DU CAC40

Quel est le poids de la fiscalité internationale supportée par les géants du numérique ? Pour y répondre, j'ai collecté les taux d'imposition effectif au niveau mondial. Ceux-ci proviennent des états financiers consolidés transmis à la *U.S. Securities and Exchange Commission* (SEC). Je les ai comparés avec les taux d'impôt des 10 premières entreprises françaises.

Il en ressort des taux relativement bas pour les géants du numérique. Sur 5 ans, le taux moyen d'Alphabet, la maison mère de Google, s'établit à 25%. Celui de Facebook est de 21%, celui d'Amazon de 22% et celui d'Apple de 24%. Pour comparaison, le taux moyen sur 5 ans de LVMH, la première entreprise du CAC40 par sa capitalisation, atteint 29%. L'Oréal est à 25%, Hermès à 34% et Airbus à 27%. Pour de grands groupes mondiaux, un écart d'imposition, ne serait-ce que d'un pourcent, suffit à modifier les rapports de compétitivité.

Les géants chinois présentent une charge fiscale minimale. Les taux d'Alibaba, de Baidu et de Tencent sont inférieurs à 20%. Xiaomi a renseigné un taux de seulement 3% en 2018. Soutenus par leur Etat, bénéficiant d'un yuan bas et d'une fiscalité légère, ces mastodontes asiatiques sont ultra-compétitifs

Imposition effective mondiale des géants du numérique			Imposition effective mondiale des principales entreprises françaises		
	2018	Moy. 5 ans		2018	Moy. 5 ans
Alphabet	12%	25%	LVMH	26%	29%
Amazon	11%	22%	L'Oréal	25%	25%
Facebook	13%	21%	Total	36%	37%
Apple	18%	24%	Sanofi	11%	21%
Microsoft	10% ⁽³⁾	26%	Airbus group	25%	27%
Twitter	-185%	⁽¹⁾	Hermès Int.	32%	34%
Uber	0%	2% ⁽²⁾	Vinci	32%	31%
Alibaba	17%	17%	Safran	18%	21%
Baidu	17%	16%	Kering	25%	25%
Tencent	15%	18%	BNP Paribas	22%	31%
Xiaomi	3%	5% ⁽²⁾	Danone	30%	30%

(1) L'entreprise est en perte sur la période. (2) Moyenne sur 2 ans. (3) Compte clôturé en juin 2019.

Source : rapports annuels

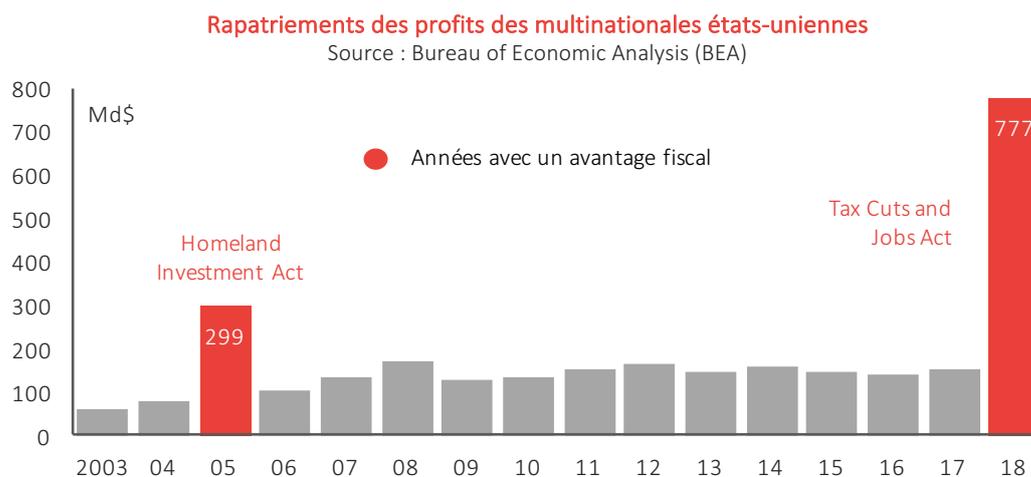
Certains groupes du CAC40 n'ont fiscalement rien à envier aux Gafa. C'est le cas de Sanofi et de Safran, avec un taux moyen de 21% sur 5 ans. Se pose alors la question de la taille de mon échantillon de comparaison. En ne considérant non pas les principales entreprises du CAC40 mais l'ensemble des grandes sociétés européennes, mon observation reste-t-elle valide ? Réponse : oui, elle l'est.

L'institut Molinari a mené une comparaison avec l'ensemble des entreprises de l'Euro Stoxx 50 et du Stoxx Europe 50.¹ Il en ressort un taux moyen sur 5 ans de 24% pour les Gafa contre 23% pour l'agrégat européen. Cet institut conclut donc que les Gafa paient autant d'impôt que les grands groupes européens. Le diable se cache dans les détails : l'institut omet d'ajuster ses chiffres des amendes payées et de la taxe exceptionnelle sur les profits logés dans les paradis fiscaux. En prenant en compte ces



éléments, ma conclusion initiale est confirmée : les Gafa paient moins d'impôts que les grands groupes européens.

Le *Tax Cuts and Jobs Act* adopté par le Congrès états-uniens en 2017 a ponctuellement gonflé la charge fiscale des Gafa... pour leur plus grand bonheur ! Cette loi a permis aux multinationales de rapatrier leurs profits logés dans les paradis fiscaux suivant une imposition de seulement 15,5% pour les actifs liquides et de 8% pour les actifs non liquides. Voilà plus de 10 ans qu'elles attendaient une telle opportunité. Les rapatriements ont donc été massifs et un pic d'impôt a été observé.¹



Pour leurs pratiques anti-concurrentielles et leurs stratégies d'évitement de l'impôt, les Gafa se voient régulièrement infliger d'importantes amendes. Celles-ci viennent comptablement gonfler le montant de l'impôt consolidé. Pour illustration, la Commission européenne a imposé à Alphabet des amendes record correspondant à 3,5% de son bénéfice avant impôt en 2017 et à 3,1% en 2018. Hors taxe exceptionnelle sur les profits rapatriés et hors amendes de la Commission, la charge fiscale d'Alphabet renseignée pour 2017 passe de 53% à seulement... 17%.



Alphabet : passage du taux d'impôt fédéral des Etats-Unis au taux d'impôt effectif

Source : rapport annuel 2018 d'Alphabet

	2016	2017	2018
Taux d'impôt fédéral des Etats-Unis	35%	35%	21%
Taux d'impôt à l'étranger	-11%	-14,2%	-4,9%
Tax Act			
Taxe exceptionnelle sur les rapatriements		37,6%	-0,1%
Deferred tax effects		-1,4%	-1,2%
Crédit d'impôt recherche des Etats-Unis	-2%	-1,8%	-2,4%
Stock-based compensation expense	-3,4%	-4,5%	-2,2%
Amende de la Commission européenne		3,5%	3,1%
Deferred tax asset valuation allowance	0,1%	0,9%	-2%
Autres ajustements	0,6%	-1,7%	0,7%
Taux d'impôt effectif	19,3%	53,4%	12,0%
Taux hors taxe exceptionnelle sur les rapatriements et hors amendes	19,3%	17,2%	13,3%

Comparaison des impôts effectifs des Gafa avec ou sans variable exceptionnelle

Source : rapports annuels, calcul de l'auteur

	2017	2017 hors Tax Act et amendes
Alphabet	53%	17%
Amazon	20%	n.d. ¹⁾
Facebook	23%	12%
Apple	18% ²⁾	16% ²⁾
Moyenne pondérée des taux	30%	20%

1) Le détail des comptes ne permet pas d'isoler l'impact du rapatriement

2) Pour Apple, l'effet du Tax Act est renseigné dans les comptes 2018.



LES LÉGISLATIONS DOIVENT ÊTRE REPENSÉES POUR LUTTER EFFICACEMENT CONTRE L'ÉVITEMENT FISCAL

Les géants du numérique exploitent au mieux les asymétries de législations entre pays. Ils jouent de leur poids pour favoriser l'adoption de règles à leur avantage et tissent des réseaux de filiales par lesquelles transitent leurs bénéfices. J'expose ici le schéma le plus répandu chez les Gafa en m'appuyant sur le cas concret et emblématique de Google.

En voici les étapes :

- a) Google a implanté son siège européen en Irlande, comme près de 1 000 autres multinationales. Le taux d'imposition y est au plus bas : 12,5%. Suivant les situations, ce taux peut même être abaissé à 10%, voire à 0% lorsqu'il s'agit de revenus issus de brevets. Google Ireland Limited reçoit l'essentiel des revenus tirés de la publicité et de l'usage de la marque « Google » en Europe. Les Français qui achètent de la publicité à Google sont ainsi facturés en Irlande. Cette étape explique que l'entreprise affiche un chiffre d'affaires par utilisateur 930 fois plus élevé en Irlande qu'en France.
- b) L'imposition irlandaise étant encore étouffante pour le géant américain, celui-ci a rehaussé la complexité de son montage pour réduire davantage son imposition. Comment ? Une faille du système irlandais permet à une firme dont le centre de gestion effectif est situé à l'étranger d'être fiscalement rattachée à ce pays. Enregistrée en Irlande mais ayant son centre de management aux Bermudes, Google Ireland Holdings paie donc l'impôt dans ce pays. S'agissant d'un paradis fiscal, le taux y est de... 0%. Google ne peut toutefois transférer ses profits directement de l'Irlande (Google Ireland Limited) aux Bermudes (Google Ireland Holdings) sans être taxé. Pour éviter cette fiscalisation, les fonds marquent un arrêt aux Pays-Bas.
- c) La holding néerlandaise, Google Netherlands BV, s'intercale en « sandwich » entre les deux sociétés irlandaises. De tous les pays de l'Union européenne, seuls les Pays-Bas exonèrent d'impôt les bénéfices transférés en dehors de l'Union. Les profits de Google viennent ainsi se loger aux Bermudes en ayant évité l'impôt lors de leur sortie d'Europe.

D'après une étude de Bloomberg, ce montage permettait à Google de ne payer en 2010 que 2,4% d'impôt sur ses bénéfices réalisés en dehors des Etats-Unis.²

L'Irlande a changé ses règles de rattachement fiscal en 2014, avec application de la précédente législation jusqu'en 2020. Le problème reste entier car d'autres mécanismes agressifs permettent aux géants de ne payer que très peu d'impôts. Ils n'ont qu'à exploiter d'autres traits de la fiscalité des Pays-Bas, du Luxembourg ou encore des îles Jersey.

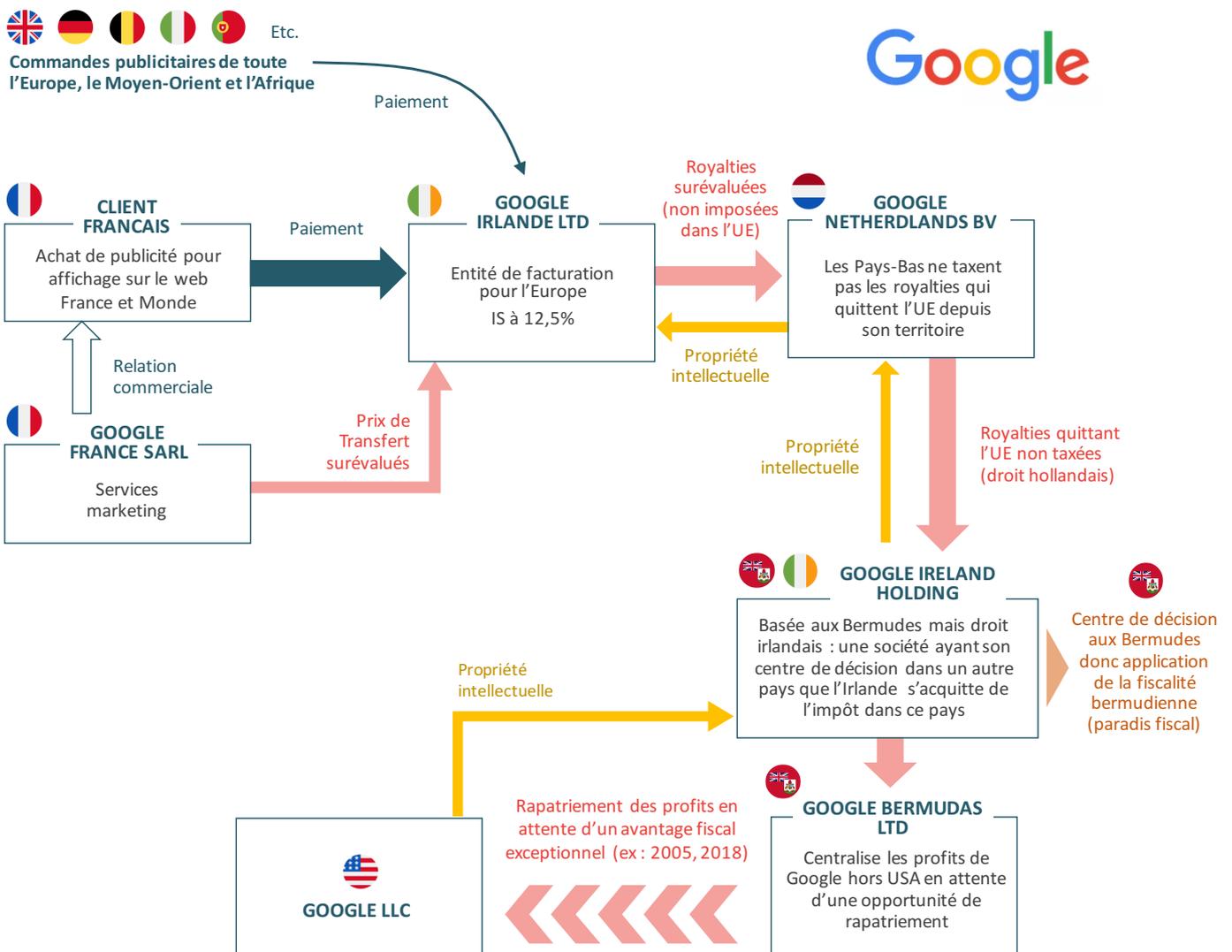
² <https://www.bloomberg.com/news/articles/2010-10-21/google-2-4-rate-shows-how-60-billion-u-s-revenue-lost-to-tax-loopholes>



Un travail collectif au sein de l'UE et de l'OCDE sur les sujets des prix de transfert, de la définition d'établissements stables, de concurrence fiscale inégale entre pays (conventions fiscales favorables entre firmes et pays notamment), ou de la transparence des rapports pays par pays semble donc impératif pour rétablir une justice fiscale au sein de l'Union, et obliger les géants du numérique à rendre compte de leur activité réelle dans chaque pays.

Schéma d'optimisation fiscale du « Double irlandais » / « sandwich hollandais ». Illustration avec le cas de Google

Source : Mounir Mahjoubi





LE PROCESSUS DE RÉFORME EST EN MARCHÉ... ACCÉLÉRONS-LE !

Bien que la fiscalité relève de la compétence des Etats, les règles nationales doivent se conformer aux conventions internationales. Celles-ci visent notamment à garantir qu'un même profit ne soit pas imposé à la fois dans le pays de production et celui de consommation.¹ Lutter efficacement contre l'optimisation fiscale suppose donc une étroite coopération des Etats. En la matière, des propositions émergent de l'Union européenne et de l'OCDE.

La proposition de la Commission européenne : ACCIS

La Commission européenne a proposé en mars 2018 deux solutions : l'une visant à établir un cadre fiscal communautaire pérenne, l'autre visant une taxe provisoire.¹

La solution pérenne

La Commission envisage une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS), de nouvelles règles relatives à l'imposition des activités numériques et un ajustement des conventions contre la double imposition.¹ Les entreprises s'acquitteraient de l'impôt dans chaque Etat membre où elles ont une présence numérique significative.¹ L'assiette fiscale, à savoir le bénéfice imposable des sociétés, serait répartie entre Etats suivant leur poids dans les bénéfices européens obtenus de services numériques.¹ Enfin, chaque Etat appliquerait son propre taux d'imposition à la fraction de l'assiette fiscale qui lui est attribuée. Ce schéma européen est le meilleur qui ait été proposé. Je le soutiens !

La solution provisoire

Le besoin d'unanimité freine la coopération communautaire en matière fiscale. Les négociations progressent lentement, et non sans peine. Les paradis fiscaux européens, que sont l'Irlande, le Luxembourg, Malte, Chypre et les Pays-Bas, bloquent tout progrès significatif. Les Etats sont poussés à agir unilatéralement, à l'image de la France avec sa taxe sur les services numériques. Face à l'urgence, la Commission européenne propose une imposition provisoire de 3% du chiffre d'affaires des services numériques.¹ Seraient concernées les entreprises du numérique qui réalisent plus de 750 millions d'euros de chiffre d'affaires dans le monde, dont au moins 50 millions au sein de l'Union européenne.

La proposition de l'OCDE : BEPS

En 2013, le G20 de Saint-Petersbourg a mandaté l'OCDE pour mettre en échec les stratégies d'optimisation fiscale des multinationales. Le projet BEPS est lancé.¹ Il s'agit de fournir aux Etats des outils législatifs nationaux et internationaux adaptés. Le projet se structure actuellement autour de 15 actions. Il vise en premier lieu une plus grande transparence. Il plébiscite notamment des études plus approfondies des prix de transfert par les administrations fiscales. Il projette la mise en place d'une nouvelle documentation, avec des déclarations « pays par pays ». Notamment, les multinationales seraient tenues d'indiquer la répartition mondiale des ventes, des bénéfices et des impôts acquittés. Elles devraient également fournir plus de détails sur leurs prix de transfert.



LE PARLEMENT DOIT RÉCLAMER PLUS DE TRANSPARENCE SUR LA RÉALITÉ DES ACTIVITÉS EN FRANCE

Légiférer contre ces pratiques suppose de mieux les observer et de mesurer l'activité réelle des entreprises dans les pays. La transparence est pour cela essentielle. Le Parlement français doit l'exiger. Il doit l'exiger des géants du numérique mais également de l'Etat.

Dans le cadre de la loi sur la fiscalité des services numériques, L'Etat a procédé à une estimation des chiffres d'affaires théoriques français pour chaque entreprises concernées par la taxe, soit celles ayant plus de 750 millions d'euros de ventes mondiales dont au moins 25 millions en France.¹ Il s'est pour cela appuyé sur une analyse des publications financières de chaque société, sur la quotité française de leur trafic internet mondial, ainsi que sur des montants précis récupérés auprès de certains acteurs. Suivant un taux de 3% du chiffre d'affaires français estimé, l'Etat a ainsi mesuré que le rendement de la taxe passerait de 400 millions d'euros en 2019 à 650 millions en 2022.

Recettes anticipées de la taxe sur les services numériques

Source : Etude d'impact du projet de loi (mars 2019)

	2019	2020	2021	2022
Rendement attendu (M€)	400	450	550	650

Outre les recettes potentielles, se pose une question de principe, d'honnêteté et de respect envers les Français et les autorités lorsqu'on observe qu'Amazon ne déclare que 10,5% de son chiffre d'affaire réel généré en France.

Dans un souci de transparence et pour favoriser les travaux parlementaires en matière de fiscalité des géants du numérique, je réclame une mise à disposition par l'Etat de toutes les données collectées dans le cadre de son estimation.



ANNEXES

ÉVALUATIONS DES VOLUMES D'ACTIVITÉ FRANÇAIS



Estimation du chiffre d'affaires français

Pour obtenir une idée du revenu français de Google, les analystes s'appuient sur :

- La taille du marché de la publicité sur les moteurs de recherche ;
- Le poids de Google dans les recherches en ligne.

Suivant la 21^{ème} édition de l'Observatoire de l'e-pub, présenté par le Syndicat des régies internet (SRI), le marché français du « Search » s'est élevé à 2 275 millions d'euros en 2018.¹ La 22^{ème} édition, qui porte sur les premiers semestres de 2018 et 2019, informe que ce marché comporte deux segments :

- Le segment « Classique », avec les services de Google et de Bing notamment.
- Le segment « Retail Search », avec les services des régies SRI, d'Amazon, de Carrefour ou encore de Fnac Darty.

Le segment « Classique » concentrait 94% du marché au premier semestre 2018 et 92% au premier semestre 2019.¹ J'estime ainsi son poids pour l'ensemble de l'année 2018 à 93%. Le marché français du « Search classique » aurait donc été de 2 124 millions d'euros en 2018.

StatCounter est un producteur de logiciels basé à Dublin. Sa fonction première est de mesurer le trafic des sites internet. Cette société communique gratuitement ses estimations des parts de marché des moteurs de recherche. D'août à décembre 2018, Google aurait concentré 93% des recherches internet effectuées par les internautes français.¹ Son moteur de recherche aurait ainsi généré en France un revenu de 1 980 millions d'euros en 2018.

Il convient d'ajouter à ce montant les recettes publicitaires de YouTube et les revenus non-publicitaires de Google.

YouTube compte 1,9 milliard de visiteurs mensuels dans le monde¹ et 46 millions en France.¹ Les Français représentent ainsi 2,4% de son trafic. Un article du New York Times de juillet 2019 informe que les analystes américains estiment le revenu mondial de YouTube suivant une fourchette allant de 16 à 25 milliards de dollars.¹ Pour mes calculs, je retiens la borne basse, soit 16 milliards de dollars. En appliquant à ce montant la part des Français dans les visiteurs, je parviens à un revenu de 387 millions de dollars, soit 328 millions d'euros.¹

Hors publicité, Google dégage des revenus de la vente d'applications, de son Play Store, de son service « cloud » ainsi que de la vente d'équipements (Google Home par exemple). Suivant le rapport annuel d'Alphabet, les recettes non publicitaires de Google se sont élevées à 19,9 milliards de dollars en 2018, soit 85% de son chiffre d'affaires. En supposant cette proportion valable pour la France, le chiffre d'affaires non publicitaire français serait de 395 millions d'euros.



En cumulant les revenus du moteur de recherche, de YouTube et les recettes non publicitaires, j'estime le chiffre d'affaires français de Google à 2,7 milliards d'euros. La France représenterait ainsi 2% du chiffre d'affaires consolidé d'Alphabet.

Estimation du profit français

En appliquant le taux de marge consolidé de l'entreprise (26% en 2018), je parviens à un bénéfice avant impôt théorique de 689 millions d'euros.

Estimation de l'impôt à payer en France

Suivant l'application de l'impôt sur les sociétés (33,33% en 2018), Alphabet devrait s'acquitter en France d'une contribution fiscale de 230 millions d'euros.



Estimation du chiffre d'affaires français

Suivant ses relevés d'information auprès de 12 000 Français, Kantar Worldpanel estime les ventes réalisées sur le site français d'Amazon à 6,6 milliards d'euros pour 2018.¹ Il s'agit là d'un chiffre de consommation, soit un montant TTC. Hors taxe, le chiffre des ventes est de 5,5 milliards d'euros. Celui-ci comprend les ventes directes d'Amazon (51%) et celles de sa place de marché (49%). Les produits de la place de marché sont ceux de distributeurs tiers. J'exclus logiquement leurs ventes de mon analyse mais j'intègre la commission d'Amazon. De base, celle-ci est de 15%. S'y ajoutent des commissions optionnelles, par exemple pour une mise en avant des produits. La commission moyenne réelle est inconnue. A défaut de précision, je retiens le chiffre de 15%. Dès lors, j'estime que le chiffre d'affaires d'Amazon en France est de 3,2 milliards d'euros.

Suivant des informations récupérées par des journalistes, la succursale française d'Amazon Luxembourg aurait fait remonter 2,8 milliards d'euros en 2017, un montant en progression de 16% sur un an.¹ D'après Kantar Worldpanel, les ventes du site français d'Amazon auraient progressé de 18% en 2018. En appliquant cette tendance au chiffre d'affaires de la succursale, je parviens à un chiffre de 3,3 milliards d'euros.

Certains analystes parviennent à des estimations nettement supérieures. Selon les estimations établies par Morgan Stanley, les ventes d'Amazon en France atteindraient 4,4 milliards d'euros en 2016, auxquels s'ajoute l'activité de place de marché ce qui représenterait *in fine* un volume d'affaires global d'environ 8 milliards d'euros.¹ En retenant la commission d'Amazon sur les ventes de sa place de marché, son chiffre d'affaires français serait en 2016 de 4,9 milliards d'euros. En appliquant les taux de croissance de 16% et de 18% pour les années 2017 et 2018, nous parvenons à un revenu de 6,8 milliards d'euros.

Il convient d'ajouter à l'activité e-commerce celles d'Amazon Web Services (AWS). Il s'agit de services « cloud ». AWS est l'un des *leaders* mondiaux en la matière. Plus spécifiquement, AWS est le premier fournisseur de services « cloud Infrastructure ». Sur ce segment, elle détient 48% de part de marché au



niveau mondial, d'après Gartner.³ Toujours d'après Gartner, le marché français du « cloud infrastructure » était de 630 millions de dollars en 2018, soit 533 millions d'euros. En appliquant la part de marché d'AWS au niveau monde, j'estime son chiffre d'affaires en France à 255 millions d'euros.

En cumulant les activités du e-commerce et d'AWS, le chiffre d'affaires français globale est estimé à 4,1 milliards d'euros.

Estimation du profit français

En appliquant le taux de marge consolidé de l'entreprise (5% en 2018) au revenu estimé, je parviens à un bénéfice avant impôt théorique de 198 millions d'euros.

Estimation de l'impôt à payer en France

Suivant l'application de l'impôt sur les sociétés (33,33% en 2018), Amazon devrait s'acquitter en France d'une contribution fiscale de 66 millions d'euros.

facebook

Estimation du chiffre d'affaires français

Dès ma prise de fonction en tant que secrétaire d'Etat au numérique, j'ai exigé que les grands groupes d'Internet s'acquittent d'un impôt légitime en France. La pression politique et sociale a conduit Facebook à revoir sa manière de comptabiliser ses revenus français.¹ Au micro de France Inter, le directeur général de Facebook France, Laurent Solly, a ainsi déclaré que « *à partir de 2018, les revenus Facebook France, qui ont été investis par des entreprises sur le territoire français, accompagnées par des équipes commerciales localisées en France, seront déclarés en France* ». ¹ Ainsi, le revenu officiel de Facebook France est passé de 56 millions d'euros en 2017 à 389 millions en 2018. Les déclarations du réseau sont-elles désormais en ligne avec la réalité de son activité France ? Non, malheureusement. Si Facebook semble bien déclarer les revenus accompagnés par ses équipes en France, le réseau ne renseigne vraisemblablement pas ceux obtenus de son outil numérique de commandes publicitaires, qui lui ne nécessite pas d'intervention humaine.

Pour la zone « Europe » et pour l'année 2018, Facebook a reporté un chiffre d'affaires de 13,8 milliards de dollars. Rapporté au nombre moyen d'utilisateurs actifs mensuels de la zone au cours de l'année (377 millions), cela correspond à un revenu de 36,6 dollars par compte, soit 31 euros. Il y avait en France 34 millions d'utilisateurs mensuels actifs fin 2017 et 35 millions fin 2018.¹ Nous pouvons ainsi considérer une moyenne de 34,5 millions de Français actifs par mois sur le réseau social. En multipliant cet effectif par le revenu annuel moyen par compte en Europe, nous parvenons à un chiffre d'affaires estimé à 1,07 milliard d'euros en France. Ce montant est vraisemblablement sous-estimé car, probablement, un Français génère en moyenne plus de revenu pour le réseau que la moyenne des Européens.

³ <https://www.silicon.fr/iaas-aws-domine-marche-31-croissance-257471.html>



Estimation du profit français

En appliquant le taux de marge consolidé de l'entreprise (45% en 2018) au revenu estimé de 1,07 milliard d'euros, je parviens à un bénéfice avant impôt théorique de 486 millions d'euros.

Estimation de l'impôt à payer en France

Suivant l'application de l'impôt sur les sociétés (33,33% en 2018), Facebook devrait s'acquitter en France d'une contribution fiscale de 162 millions d'euros.



Estimation du chiffre d'affaires français

Les données publiques permettant d'estimer le chiffre d'affaires d'Apple en France font défaut. En mars 2019, l'émission de France Inter « Secrets d'info » mentionnait le montant de 3,9 milliards d'euros. La radio cite pour seule source des « *cabinets spécialisés en fiscalité* », sans plus de précision.⁴

En 2011, le cabinet de conseil Greenwish avait estimé les revenus français d'Apple à 3,2 milliards d'euros. A supposer que les ventes françaises aient suivi la courbe de croissance des ventes européennes, ce chiffre serait aujourd'hui supérieur à 7 milliards d'euros. La France représenterait ainsi 14% des ventes européennes d'Apple. Cette part paraît cohérente. Par sécurité, je retiens toutefois dans mon analyse la valeur avancée par France Inter, soit 3,9 milliards d'euros.

Estimation du profit français

En appliquant le taux de marge consolidé de l'entreprise (27% en 2018) au revenu estimé de 3,9 milliards d'euros, je parviens à un bénéfice avant impôt théorique de 1 071 millions d'euros.

Estimation de l'impôt à payer en France

Suivant l'application de l'impôt sur les sociétés (33,33% en 2018), Apple devrait s'acquitter en France d'une contribution fiscale de 357 millions d'euros.

⁴ <https://www.franceinter.fr/emissions/secrets-d-info/secrets-d-info-02-mars-2019>



Le chiffre d'affaires français de Microsoft provient des filiales Microsoft France et, depuis la fusion de 2016, LinkedIn France SAS. Le montant réel a été estimé en décomposant les secteurs d'activité de Microsoft, notamment ceux qui ne nécessitent pas d'implantation de facteurs de production en France :

- Concernant son activité d'édition de logiciels, tels que Microsoft Office, le cabinet Pierre Audoin Consultants a estimé pour l'année 2016 les ventes françaises de Microsoft à 2 117 millions d'euros.⁵ Suivant la croissance du marché en 2017 et 2018 (+4,4⁶ et +5,3%⁷), et considérant une part de marché stagnante pour Microsoft, j'estime le chiffre d'affaires en fourchette basse à 2 327 millions d'euros. L'utilisation du taux de croissance de Microsoft dans ce secteur au niveau mondial, tel que présenté dans son rapport annuel, augmenterait ce chiffre de 230 millions.
- Microsoft est présent sur le marché du *Search* à travers son moteur de recherche Bing. Le marché français est estimé par le Syndicat des Régies Internet à 2 275 millions d'euros.⁸ La part de marché de Bing sur l'année 2018 ayant été de 4,4%⁹, on en déduit un chiffre d'affaires de 101 millions d'euros.
- Le Syndicat des Editeurs de Logiciels de Loisir évalue le marché français des consoles de jeux (ainsi que de leur environnement : manettes...) à 2 744 millions d'euros en 2018, dont 467 millions revenaient à Microsoft (17% de part de marché).¹⁰
- LinkedIn est depuis deux ans un moteur pour la croissance de Microsoft au niveau mondial. Son chiffre d'affaires a ainsi augmenté de 1,5 milliards d'euros entre 2018 et 2019, passant de 5,4 à 6,9 milliards.¹¹ Avec 610 millions d'utilisateurs dans le monde contre 17 millions en France en 2018, et considérant que le chiffre d'affaires généré en France, partant vers la holding irlandaise de LinkedIn, se situe dans la moyenne mondiale, je parviens à un montant de 154 millions d'euros.
- Microsoft est en plein essor sur le marché du Cloud. En particulier, via sa plateforme Windows Azure, il est présent sur l'Infrastructure as a Service (IaaS) qui permet aux entreprises l'externalisation de leurs ressources informatiques vers des *datacenters*. D'après Markess¹², le marché français du Cloud Computing (regroupant les PaaS et SaaS en plus de l'IaaS) représente 9,9 milliards d'euros en 2018, dont 12% pour l'IaaS. Gartner¹³ précise que Microsoft se positionne second derrière Amazon, avec 15% des parts de marché mondiales. En faisant l'hypothèse que le marché français se répartit de la même manière, Azure générerait 188 millions d'euros en 2018.

⁵ <https://www.zdnet.fr/actualites/marche-francais-du-logiciel-microsoft-reste-et-de-loin-en-tete-grace-au-cloud-39852046.htm>

⁶ <https://www.zdnet.fr/actualites/chiffres-des-les-services-it-et-l-edition-logicielle-en-france-39790401.htm>

⁷ https://syntec-numerique.fr/sites/default/files/Documents/2018_12_06_Communique_de_presse.pdf

⁸ <http://www.sri-france.org/wp-content/uploads/2019/02/PREZ-21%C2%B0-OBS-EPUB-FY2018-VF.pdf>

⁹ <https://gs.statcounter.com/search-engine-market-share/all/france/#yearly-2018-2018-bar>

¹⁰ <https://gs.statcounter.com/os-market-share/console/france/#monthly-201801-201812>

¹¹ https://www.sec.gov/Archives/edgar/data/789019/000156459019027952/msft-10k_20190630.htm

¹² Baromètre des prestataires du Cloud Computing 2019, paru en juillet 2019, Markess études

¹³ <https://www.gartner.com/en/newsroom/press-releases/2019-07-29-gartner-says-worldwide-iaas-public-cloud-services-market-grew-31point3-percent-in-2018>



Au total, le chiffre d'affaires français de Microsoft atteindrait 3,24 milliards d'euros, contre seulement 1,26 déclaré. Ce chiffre est une estimation basse, sachant que le marché de la vente des mobiles et tablettes (Surface notamment) n'a pas été pris en compte. Microsoft détient moins de 6% du marché mondial des mobiles et tablettes.

NETFLIX

Estimation du chiffre d'affaires français

Le chiffre d'affaires français de Netflix peut être approximé en multipliant le nombre de clients en France au tarif moyen des abonnements :

- D'après le Figaro, Netflix comptait plus de 5 millions d'abonnés Français en février 2019, soit 1,5 de plus qu'en avril 2018.¹⁴ Suivant ces deux chiffres, je déduis la progression mensuelle moyenne des abonnés et j'estime à partir de là le nombre d'abonnés pour les 12 mois de l'année 2018.
- En 2018, les tarifs de Netflix étaient en France de 7,99 euros TTC par mois pour l'abonnement « Essentiel », de 10,99 euros pour le « Standard » et de 13,99 euros pour le « Premium ».¹⁵ En supposant que 50% des abonnements sont « Essentiel », que 30% sont « Standard » et que 20% sont « Premium », le prix moyen payé serait de 10,1 euros TTC. Cette répartition arbitraire minore vraisemblablement le prix moyen réel. En effet, les clients privilégient les offres « Standard » et « Premium » pour un usage familial. Une étude portant sur les abonnés états-uniens fait état de 27% d'abonnements « Essentiel », de 43% de « Standard » et 30% de « Premium ».¹⁶ Cette répartition, appliquée aux tarifs français de 2018, nous mènerait à un prix moyen de 11,1 euros TTC.

En multipliant pour chaque mois de 2018 le nombre d'abonnés et le prix moyen estimés (10,1 euros), je parviens à un chiffre d'affaires annuel de 469 millions d'euros TTC, soit 391 millions d'euros HT.

CompariTech a estimé les revenus de Netflix à travers le monde. Pour la France, il communique un chiffre d'affaires de 565,8 millions de dollars TTC.¹⁷ En appliquant le taux de change et en retirant la TVA, cela correspond à 399 millions d'euros HT.

Estimation du profit français

En appliquant le taux de marge consolidé de l'entreprise (8% en 2018) au revenu estimé de 391 millions d'euros, je parviens à un bénéfice avant impôt théorique de 30 millions d'euros.

Estimation de l'impôt à payer en France

Suivant l'application de l'impôt sur les sociétés (33,33% en 2018), Netflix devrait s'acquitter en France d'une contribution fiscale de 10 millions d'euros.

¹⁴ <http://www.lefigaro.fr/medias/2019/02/13/20004-20190213ARTFIG00119-netflix-depasse-la-barre-des-5-millions-d-abonnes-en-france.php>

¹⁵ https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/06/20/netflix-augmente-ses-tarifs-en-france_5478943_3234.html

¹⁶ <https://www.phonandroid.com/netflix-30-abonnes-paient-abonnement-plus-cher.html>

¹⁷ <https://www.comparitech.com/tv-streaming/netflix-subscribers/>



CONTACT

mounir.mahjoubi@assemblee-nationale.fr

.